Table des matières

Présentation, par Éric de Labarre et Victor-André Masséna	7
Introduction, par Olivier Fouquet et Thierry Lentz	9
PREMIÈRE PARTIE	
JURISTES	
La formation juridique de Napoléon, par Thierry Lentz	15
L'« ambiance juridique » de la Maison Bonaparte	16
Les cours de droit public de l'École militaire de Paris	17
Une solide culture juridique livresque	19
Annexe : Le manuel de droit public de Junker	25
Le retour des juristes sous le Consulat, par Jean-Philippe Rey	29
Un retour dans le sillage de Bonaparte et dans le contexte	
d'un coup d'État	29
Un « retour » ou une résilience ?	31
Formes et portée du retour des juristes sous le Consulat	35
Merlin de Douai et le service de l'empereur.	
Un oubli de la politique par le droit ? par Hervé Leuwers	39
Construire l'Empire par le droit	40
Une réhabilitation par le droit	43
L'impossible oubli de la politique	46
Napoléon et la profession d'avocat, par Hervé Robert	51

DEUXIÈME PARTIE

ÉTAT

L'évolution du projet de Constitution de l'an VIII	
à travers ses sources manuscrites, par Sylvain Bloquet	75
I – Le renforcement progressif des compétences de l'Exécutif	76
II – Une restriction des attributions du Sénat conservateur	81
A – Un frein illusoire au pouvoir du chef de l'État B – Un affaiblissement des compétences du gardien	82
de la Constitution	83
III – Le développement tardif de la question des droits individuels	86
Le droit dynastique napoléonien : entre enracinement historique	91
et innovation politique, par Guillaume Bernard	91
I. Les fondements de la dynastie : la légitimité de la couronne A. Le recours au peuple : la légitimité politique	92
B. Le recours au sacre : la légitimité religieuse	94
II. Le fonctionnement de la dynastie : la transmission	
de la couronne	96
A. Une déformation des principes traditionnelsB. Une assez relative indisponibilité de la couronne	96 100
Les lois de finances sous le Consulat et l'Empire,	
par Pierre Branda	103
Du respect de la Constitution	103
Des lois de finances entre propagande et artifices budgétaires	107
Une constitution italienne : institutions et culture constitutionnelle	110
à Naples à l'époque napoléonienne, par Paolo Alvazzi de Frate	113
Le Conseil d'État napoléonien, juge administratif suprême	100
sous le Consulat et l'Empire, par Marc Bouvet	125
Le champ de compétences contentieuses	120
du Conseil d'État napoléonien	128
La procédure contentieuse devant le Conseil d'État napoléonien	130
La saisine du Conseil d'État napoléonien	131
Le déroulement de l'instance	101
devant le Conseil d'État napoléonien	134
L'instruction par le Conseil d'État napoléonien	134
Le jugement par le Conseil d'État napoléonien	137

TROISIÈME PARTIE

JUSTICE

L'indépendance des tribunaux : un vain mot pour Napoléon ?,	143
par Jean-Louis Halperin	
Les affaires ayant donné lieu à des interventions de Napoléon	145
La politique judiciaire de Napoléon	150
« Je me suis mis à écrire en français ce qu'elle m'a dicté en flamand ». La politique linguistique révolutionnaire et les actes notariés sous le Consulat et l'Empire dans les départements flamands	
de la ci-devant Belgique (1794-1814), par Fred Stevens	155
Les départements de la ci-devant Belgique	
et la politique linguistique en matière juridique	156
L'arrêté du 24 prairial an XI (13 juin 1803)	160
L'arrêté du 24 prairial an XI,	
les notaires et la rédaction des testaments	162
En guise de conclusion : un Empire à deux vitesses ?	166
La réinvention napoléonienne des costumes juridiques,	
par Mathieu Touzeil-Divina	169
I. Une reprise respectueuse et soucieuse des traditions	
& de la solennité monarchiques	173
Des robes & manteaux à « la » robe Du rouge & du noir	173 175
II. Une novation napoléonienne travestie porteuse	1/5
d'ordre & de hiérarchie administrative militarisés	177
De la nouvelle codification hiérarchique des accessoires :	
Épitoges, mortiers & couleurs du Droit & de l'Université	177
De la multiplication des costumes	179
Le Palais de justice de Paris sous Napoléon, par Chantal Prévot	187
Une longue histoire	187
Une visite du Palais	189
Des travaux nécessaires	193
Un avenir en suspens	195

QUATRIÈME PARTIE

SOCIÉTÉ

L'implication de Bonaparte dans l'éclosion du Code civil,	
par Xavier Martin	199
I – De l'ordre dans le droit civil	199
A – Un lourd chantier	199
B – Une inflexible volonté	202
II – De l'ordre <i>par</i> le droit civil	205
A – Le Code civil au cœur du retissage social	205
B – Le Code civil au cœur du projet impérial	208
La législation ouvrière sous le Consulat et l'Empire, par Jean-Pierre Deschodt	211
Héritage révolutionnaire	211
Le Livret ouvrier	212
Les avances	217
Et l'on créa le livret ouvrier dans l'ombre des corporations	218
Les conseils de Prud'hommes	220
Les conséquences sociales	221
Le problème du divorce dans le Royaume d'Italie (1806-1814). Un essai de <i>Wirkungsgeschichte</i> , par Stefano Solimano	223
CINQUIÈME PARTIE	
HÉRITAGE	
Postérité du Code civil en France, par Rémy Cabrillac	241
I) Une continuité dans la tradition :	244
II) Une ouverture vers la modernité:	247
A) Un renouvellement de la conception de la loi :	248
B) Un renouvellement de la conception du juge :	249
Que reste-t-il du Conseil d'État de Napoléon ?,	
par Bernard Pacteau.	251
L'héritage des constitutions du Consulat et des Empires	
dans les institutions de la V ^e République, par Olivier Gohin	261
I. Le développement de la démocratie directe	267
A. L'appel au peuple dans l'exercice du pouvoir constituant	268
B. L'appel au peuple dans l'exercice du pouvoir de révision	269

Table des matières	285
II. L'affirmation du pouvoir gouvernemental	270
A. Le pouvoir gouvernemental organiquement	272
B. Le pouvoir gouvernemental fonctionnellement	273
Les auteurs	277